



DELIBERATION N° 2023015

Modification du tableau des emplois

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

Présents :

Mmes BARRE-LOPES --BOUCHET-PERRAUD

MM. DURAND - PACCOUD -MOISSON - MEURENAND - TARPIN-NAULET

Date de la convocation
20 avril 2023

Absents excusés :

Mme PASQUET- LEBLANC PAGE-GIORIA
M. MAITRE

Donnent pouvoir : Mme Dominique DAMIDAUX à Mme. Pascale BOUCHET
Mme Carole LEBLANC-PAGE à M. Franck MOISSON

Secrétaire de séance : BARRE-LOPES Marie-Anne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire (ou le Président) rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au *Conseil Municipal* de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Que tous les emplois sont ouverts au cadre d'emploi

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<i>Nombre de Poste</i>	<i>Grade</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Tps Hebdomadaire</i>
<i>1</i>	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Secrétaire de Maire</i>	<i>25 Heures</i>
<i>1</i>	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>15 Heures</i>
<i>1</i>	<i>Adjoint Technique</i>	<i>Agent Technique</i>	<i>35 Heures</i>

Fait à Montcet Le 27 avril 2023
Le Maire,

Franck TARPIN